

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA): *COELACANTHE PLONGÉE*
8, Place du 11 Novembre
26000 VALENCE
Affiliation FFESSM n° : 14-26-0253
Agrément Jeunesse et Sports n° : 26-00-009
<http://coelacantheplongee.fr/>



- Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans,
- Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (niveau 1),
- Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans.

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.
L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné :

Agissant en qualité de : père mère tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :
né le :

à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Cette autorisation :

- est à renouveler chaque année;
- ne sera admise que si elle est présentée par la personne signataire ;
- ne saurait engager la structure pour les initiatives personnelles lors des déplacements, sorties non proposées par la structure.

Fait à le

Signature du responsable légal :